

Afférents au C.M.	29
En exercice	29
Participants	27

Numéro Délibération	38/2026
Mise en ligne le	06/05/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité
Département de l'Hérault

Convocation transmise le 24 avril 2026
Projet d'affaire transmis le 17 avril 2026

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 30 avril 2026

Objet de la délibération

Finances - Budget Primitif 2026

L'an deux mille vingt-six et le trente avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, en mairie, sous la présidence de Monsieur Guy LAURET.

A cette séance, étaient :

Présents M. Guy LAURET – Mme Pascale LOCK-JEANJEAN – M. Jean IBANEZ – Mme Christine OLIVA – M. Laurent VIDAL – Mme Maud DUPUIS – M. Jérémy GARCIA – Mme Géraldine GROLIER – M. François BATOCHÉ – M. Raymond HAREL – M. Max RASCALOU – Mme Ghislaine BONNEFILLE – M. Jean-Claude SALAS – Mme Catherine ITIER – M. Laurent TEISSIER – M. Xavier COMBETTES – Mme Sylvie COSTA – M. Julien BERETTI – Mme Christelle MUSICCO – Mme Amélie UNAL – Mme Lauriane SIAUVAUD – Mme Alexandra ROSELLO – M. Loïc GOUGET – Mme Laurence TORRENT – M. Frédéric SARROUY – M. Sébastien CAMMAL – Mme Anne-Laure ITIER

Représenté M. Stéphane PUJOL pouvoir à M. Sébastien CAMMAL

Excusée Mme Laurence BOISVILLE

Secrétaire de séance élu à l'unanimité : M. Max RASCALOU

Madame Géraldine GROLIER présente l'affaire ;

Conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57, notamment telles que précisées au Tome II – cadre budgétaire, la convocation du conseil municipal, accompagnée des documents budgétaires relatifs au Budget Primitif 2026, a été adressée aux conseillers municipaux douze jours au moins avant la présente délibération.

Un rapport de présentation des informations financières essentielles est annexé aux documents budgétaires, conformément aux obligations de publicité prévues par l'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales

Conformément aux dispositions de l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, le débat d'orientations budgétaires s'est tenu le 1er avril 2026, préalablement à l'examen du Budget Primitif.

Le Budget Primitif 2026 est présenté et voté conformément à la nomenclature budgétaire et comptable M57.

Il s'équilibre en recettes et en dépenses et s'établit :

- en section de Fonctionnement à : **12 154 349.93 €,**
- en section d'Investissement à : **6 406 285.13 €.**

Il est proposé d'adopter le budget par chapitre, conformément à la nomenclature M57, avec un vote spécifique sur l'article 65316 « Frais de représentation du Maire » :

Section de Fonctionnement

Dépenses – Chapitres

011	Charges à caractère général	2 570 500,00 €
012	Charges de personnel	5 160 000,00 €
014	Atténuations de produits	150 000,00 €
023	Virement à la section d'Investissement	3 057 449,93 €
042	Opération d'ordre de transferts entre sections	500 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	622 400,00 €
65316	Frais de représentation du Maire	1 000,00 €
66	Charges financières	80.000.00 €
67	Charges spécifiques	10.000.00 €
68	Dotations aux amortissements et provisions	3 000,00 €
TOTAL		12 154 349,93€

Recettes – Chapitres

002	Résultat Fonctionnement reporté	2 734 640,93 €
013	Atténuation des charges	10 000.00€
042	Opération d'ordre de transferts entre sections	20 000.00 €
70	Produits des services	550 300,00 €
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 463 215,00 €
731	Fiscalité locale	5 342 604,00 €
74	Dotations et participations	1 967 590,00 €
75	Autres produits de gestion courante	66 000,00 €
TOTAL		12 154 349.93 €

Section d'Investissement

Dépenses – Chapitres

001	Solde d'exécution négatif reporté	1 154 024,10 €
040	Opération d'ordre de transferts entre	20 000.00 €
041	Opérations patrimoniales	400.000.00 €
10	Dotations, fonds divers, réserves	30 000.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	645 200.00 €
20	Immobilisations incorporelles	375 424.74 €
204	Subventions d'équipement versées	198 146.00 €
21	Immobilisations corporelles	1 618 414.60 €
23	Immobilisations en cours	1 965 075.69€
TOTAL		6 406 285.13 €

Recettes – Chapitres

021	Virement à la section de Fonctionnement	3 057 449.93 €
040	Opération d'ordre de transferts entre	500 000.00 €
041	Opérations patrimoniales	400 000,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 645 502.20 €
13	Subventions d'investissement	803 333,00 €
TOTAL		6 406 285.13 €

En outre, conformément aux dispositions applicables dans le cadre de la nomenclature M57, le conseil municipal peut autoriser le Maire à procéder, en cours d'exercice, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, hors dépenses de personnel.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le Budget Primitif 2026 du budget principal de la commune, voté par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement conformément à la nomenclature M57, avec un vote distinct sur l'article 65316 « Frais de représentation du Maire » ;
- de constater que le débat d'orientations budgétaires s'est tenu préalablement à l'examen du Budget Primitif 2026, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, dans les conditions prévues par la réglementation applicable ;
 - d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- Le conseil municipal, à la **majorité**, adopte le Budget Primitif 2026, pour la **Section de Fonctionnement en Dépenses et en Recettes**, et pour la **Section d'Investissement en Dépenses** :

Ne prennent pas part au vote : Néant
Abstentions : Néant
Contre : 5
Pour : 23

- Le conseil municipal, à l'**unanimité**, adopte le Budget Primitif 2026, pour la **Section d'Investissement en Recettes** :

Ne prennent pas part au vote : Néant
Abstentions : Néant
Contre : Néant
Pour : 28



Le Maire,

Cuy LAURET.

Le Secrétaire de séance,

Max RASCALOU.